



# Moins de paperasse, plus de temps pour les soins

Le cas du formulaire du crédit d'impôt  
pour personnes handicapées (CIPH)

**Le gouvernement fédéral doit cesser d'imposer aux médecins de famille la responsabilité de contrôler l'accès aux avantages que présente le CIPH. Il faut laisser le temps aux médecins de famille de faire ce qu'ils font le mieux : prodiguer des soins aux patients.**

**Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) demande au gouvernement fédéral de modifier les lois comme l'article 118.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de libérer les médecins de cette obligation.**

**Six millions de Canadiennes et de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille. La paperasse à remplir, comme le formulaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées, accapare du temps que les médecins de famille pourraient consacrer aux soins directs aux patients.**

Il faut jusqu'à  
**1 heure**  
pour remplir un seul  
formulaire du CIPH

En 2022,  
**250 000**  
de ces formulaires  
ont été traités

ce qui équivaut à jusqu'à  
**1 000 000** consultations  
avec les patients qui n'ont pas eu lieu

- Les médecins de famille ne sont pas rémunérés pour l'acte de remplir le formulaire du CIPH. Beaucoup d'entre eux se trouvent donc contraints de refile la facture aux patients.
- Les médecins de famille indiquent que les formulaires fédéraux relatifs à la santé sont une source importante sinon la principale source du fardeau administratif, et plus de **96 pour cent** d'entre eux souhaitent que le gouvernement fédéral apporte des changements au processus.

Le CMFC demeure résolu à trouver des solutions pour réduire le fardeau administratif qui pèse sur les médecins de famille, y compris la charge engendrée par le CIPH et d'autres formulaires fédéraux liés à la santé, comme celui pour obtenir les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Couper la paperasse aiderait à assurer l'attractivité et la viabilité de la médecine de famille comme choix de carrière, en plus d'améliorer l'accès aux soins primaires pour la population canadienne.

**Des études de cas** illustrent les difficultés des médecins de famille avec le formulaire du CIPH.

**C'est l'heure pour les médecins de famille d'agir!**  
**Écrivez à votre parlementaire** pour demander que la certification du formulaire du CIPH ne soit plus exigée.

